



Pour publication immédiate : 30/01/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO PROPOSE UN AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL  
CODIFIANT L'ARRÊT ROE V. WADE DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT DE  
NEW YORK**

*L'amendement inscrirait le fait que l'État devra protéger les droits établis par  
l'arrêt Roe v. Wade, quoi qu'il se passe à l'échelle fédérale*

*Annnonce faite lors du rassemblement « Je soutiens la planification familiale »  
(I Stand With Planned Parenthood) et la journée d'action des défenseurs de la  
planification familiale. Vidéo disponible [ici](#)*

*La prochaine étape de la Promesse de l'État de New York aux femmes :  
Toujours plus haut (New York's Promise to Women : Ever Upward) -  
Des informations complémentaires sont disponibles [ici](#)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il propose une fois pour toutes de garantir le droit des femmes à choisir dans l'État de New York en codifiant les protections établies par l'arrêt Roe v. Wade de 1973 dans la constitution de l'État. Ceci permettrait de garantir que ces protections restent en place dans l'État de New York si cette décision devait être annulée ou modifiée par une nouvelle Cour Suprême des États-Unis.

« Alors que Washington cherche à limiter les droits des femmes, nous cherchons à les protéger, et alors qu'ils menacent les droits reproductifs, je propose un amendement constitutionnel pour inscrire l'arrêt *Roe v. Wade* dans la constitution de l'État de New York, afin de prévenir toute attaque contre le droit de choisir », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous ne laisserons pas les progrès du mouvement des femmes s'arrêter, et nous devons saisir cette opportunité pour faire progresser l'État et la nation, et défendre la santé des femmes. Qu'on ne s'y trompe pas, nous protégerons toujours le droit de choisir à New York. »

Le Gouverneur a fait cette annonce lors du rassemblement « Je soutiens la planification familiale » et la journée d'action des défenseurs de la planification familiale, devant une foule de 1 600 militants et Cecile Richards, présidente de Planned Parenthood. Une vidéo de l'annonce du Gouverneur est disponible sur YouTube [ici](#) et en format de qualité télévisuelle [ici](#).

## **Roe v. Wade**

La décision historique en 1973 de la Cour Suprême des États-Unis, *Roe v. Wade*, a soutenu que la Constitution des États-Unis protège le droit d'une femme de choisir d'interrompre sa grossesse avant la viabilité fœtale ou à tout moment de sa grossesse lorsque cela est nécessaire pour préserver sa vie ou sa santé. Au cours des 40 années écoulées depuis cet arrêt, sa décision fondamentale a continuellement été respectée, et l'avortement a été affirmé en tant que droit protégé par la constitution.

## **Protéger la santé reproductive dans l'État de New York**

Cette annonce fait suite aux mesures récentes prises par le Gouverneur Cuomo au début du mois pour protéger les services de santé reproductive dans l'État de New York. Sous la direction du Gouverneur Cuomo, l'État a pris des mesures réglementaires pour garantir que les assureurs :

- Couvrent tous les médicaments et dispositifs contraceptifs, et prennent en charge au moins un mode de contraception dans chacune des méthodes de contraception approuvées par la FDA (Food and Drug Administration) sans quote-part, co-assurance ou franchise, quel que soit l'avenir de la Loi sur les soins abordables (Affordable Care Act).
- Couvrent la délivrance d'une quantité initiale de contraceptifs suffisante pour une durée de trois mois à une personne assurée. Pour les délivrances ultérieures du même contraceptif prescrit par le même prestataire de soins et couvert dans le cadre de la même police d'assurance ou d'un renouvellement, un assureur doit couvrir la délivrance de la quantité entière de contraceptifs prescrits, jusqu'à 12 mois, en même temps.
- Couvrent les services d'avortement nécessaires sur le plan médical sans quote-part, co-assurance ou franchise (sauf pour les plans prévoyant une franchise élevée).

## **La promesse de l'État de New York aux femmes : Toujours plus haut**

L'amendement proposé est l'élément le plus récent d'une série de mesures prises par le Gouverneur Cuomo pour défendre les droits des femmes, connues sous le nom de « Promesse de l'État de New York aux femmes : Toujours plus haut. »

Rien qu'au cours de ces deux dernières années, le Gouverneur a signé une loi pour lutter contre les agressions sexuelles dans les campus universitaires par le biais de la loi *Enough is Enough* ; pour empêcher le harcèlement sexuel sur le lieu de travail quelle que soit la taille de l'entreprise qui emploie ; mettre fin à la discrimination fondée sur la grossesse ; créer le programme de congés familiaux payés le plus long et le plus complet du pays ; et augmenter le salaire minimum à 15 dollars de l'heure. Pour en savoir plus sur la promesse de l'État de New York aux femmes, veuillez cliquer [ici](#).

**Kim Atkins, présidente du Conseil de Planned Parenthood Empire State Acts, a déclaré :** « *Roe v. Wade* nous a légué l'une des décisions de justice les plus importantes dans l'histoire de notre nation, et il est impératif que nous conservions le

droit de choisir. Comme cette protection fédérale est menacée, il est plus que jamais nécessaire que les États défendent les droits reproductifs, et le Gouverneur Cuomo montre la voie au reste du pays en proposant cet amendement dans l'État de New York. Grâce à un amendement constitutionnel, ce droit sera garanti par la constitution de l'État afin qu'il ne puisse pas être supprimé, quoi qu'il se passe au niveau fédéral. Merci, Gouverneur Cuomo, pour soutenir haut et fort le droit de choisir dans l'État de New York. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418